Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 1

Rubrik: Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Protpop et information

La nouvelle loi fédérale est entrée en vigueur. Comme dans beaucoup d'autres domaines, le lien, plus exactement le garant de l'unité n'existe plus. A l'exception, ainsi que le rappelle Moritz Boschung (page 3), de toute la documentation générale que se doit maintenant de fournir l'Office fédéral de la protection de la population et bien sûr du recrutement confié à des centres «régionaux».

Autre bouleversement annoncé: la mise à la «retraite» des anciens qui provoquera, à n'en pas douter, une forme de perte du savoir-faire (la mémoire de l'institution). Même si l'on peut se réjouir du rajeunissement des hommes de la protection civile, la relative brièveté de leur engagement pourrait aussi amplifier le phénomène. Sans compter l'augmentation des coûts de formation qui devront être amortis sur une plus courte période.

Quant à la motivation des hommes de cette nouvelle protection civile, ce que l'on appelait «dans le temps» accomplir son devoir de citoyen, devient une simple et froide obligation de servir, à quelques exceptions près. On ne peut, bien sûr, en mesurer les effets exacts sur l'état de préparation de la PCi, parce qu'il s'agit avant tout d'une profonde modification des mentalités. Un fait de société, presque banalisé, qui pourrait s'expliquer par la glorification du matériel au détriment de celle du travail.

Ces sujets ont été abordés récemment par les présidents des sections romandes de l'USPC. Conscients du rôle prépondérant que vont prendre les sections de l'Union suisse pour la protection civile, ils ont décidé d'intensifier leurs échanges. Pour rompre «l'isolement» de fait créé par les effets de la nouvelle loi, l'information devient un des piliers de la réussite. Le lien et le liant de tous ceux que l'on a baptisés: les partenaires. Effectivement, et pour l'instant du moins, le mot «partenaire» n'a pas vraiment encore de contenu, sinon de sens (!). C'est un concept. Et celui-ci devrait être une – la – garantie d'efficacité de l'ensemble du système.

Cette année est celle de la mise en place. Elle devrait passer (par rapport à l'objectif attendu de la réforme) pour être efficace par une intensification des relations et de l'information mutuelle.

Cela suppose aussi une modification sinon la fin des «chapelles». Mais ceci est une autre

René Mathey / //

LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE

Le rôle de la protection civile

Chacun a encore en mémoire le développement foudroyant de la fièvre aphteuse en Grande-Bretagne dès le mois de février 2001. Classée par l'OVF (Office vétérinaire fédéral) comme hautement infectieuse, cette maladie doit être combattue rapidement pour éviter sa propagation. En 2001 déjà, la protection civile vaudoise a préparé un dossier complet pour organiser et fixer les missions. Un exercice a suivi. Ce «modèle» a été repris par l'Office fédéral de la protection civile. Aujourd'hui des exercices se déroulent régulièrement, en collaboration étroite avec l'OVF et les Offices vétérinaires cantonaux à destination de tous les «acteurs-partenaires» de cette lutte. Cela a été le cas récemment à Puidoux.

RENÉ MATHEY

I n'est pas inutile de rappeler que la fièvre aphteuse est parfois confondue, dans l'esprit du public, avec l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, dite aussi maladie de la vache folle).

L'ESB est classée, en Suisse, au rang des maladies à éradiquer, car différentes formes de cette maladie peut toucher l'homme, notamment celle connue sous le nom de «Variante de la maladie de Creuzfeldt-Jakob». Même si en Suisse des mesures ont déjà été prises en 1990, il n'en reste pas moins vrai qu'un certain nombre de cas sont découverts chaque année (451 cas depuis 1991 - 895 pour la France et 180333 pour la Grande-Bretagne). Malgré les interdictions de l'utilisation de farines animales pour l'affouragement, l'ESB n'est pas éradiquée et les tests de dépistage rapides ne peuvent détecter la maladie que quelques mois avant l'apparition des symptômes. Le seul test objectif ne peut être que celui pratiqué post mortem. Le temps d'incubation de la maladie de la vache folle peut être très long: en moyenne, il est de 5 ans, mais il peut aller de 2 à 19 ans!

Ceci rend difficile l'évaluation des mesures de lutte contre l'ESB. On commence aujour-d'hui seulement à pouvoir constater les effets des mesures prises en 1996 et il faudra attendre encore plusieurs années pour voir l'effet de l'interdiction totale de l'utilisation des farines animales, prise en janvier 2001 (Source: OVF, www.bvet.admin.ch). Il n'en reste pas moins vrai que l'ESB peut avoir des conséquences humaines, sinon économiques, non négligeables, sans compter l'aspect psychologique. Aspect qu'a fort bien décrit le professeur Jean-Yves Mercier, en parlant des risques

de notre quotidien: «La difficulté dans la gestion de ces risques d'aujourd'hui tient à notre propension à évaluer le futur avec des modèles statistiques beaucoup trop rationnels, par rapport aux évolutions de la société. Après tout, l'ESB tue beaucoup moins de personnes que la route ou le tabac. Ce qui n'empêche pas l'opinion publique de se mobiliser beaucoup plus fortement sur la maladie de la vache folle que sur les dangers de l'automobile...»

Une autre dimension...

Quant à la fièvre aphteuse, si elle n'a pratiquement pas d'effets sur l'homme, elle doit être combattue avec la plus grande rigueur. Sa propagation est extrêmement rapide puisque ses vecteurs de diffusion vont de l'homme à l'animal (transport) en passant par tous les moyens de déplacements.

L'abattage du bétail (tout biongulé ayant été en rapport avec un foyer infectieux) étant le seul moyen de stopper la maladie, on imagine que l'impact économique (mais pas seulement économique...) est considérable. Ainsi que le relève le bulletin de l'OVF: «La prévention joue une rôle décisif. L'interdiction d'importer des animaux vivants et des produits en provenance des pays contaminés peut certes réduire le risque de contamination de la Suisse par le virus de la fièvre aphteuse, mais elle ne saurait l'éliminer. De fait, l'agent pathogène peut être transporté par l'homme ou par des denrées alimentaires importées...» Plus loin, l'OVF se demande si l'on ne devrait pas reprendre la campagne de vaccination systématique interrompue en 1991. Les scientifiques doutent de l'efficacité réelle d'une telle campagne dans la mesure

Mise en place du sas de désinfection pour les personnes quittant la zone.

